



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50084

Numéro SIREN : 348 294 638

Nom ou dénomination : @ COM.GUYENNE ET GARONNE - SOCIETE D EXPERTISE
COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2014 sous le numéro de dépôt 2082

236114 197000
CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 72000 EUROS - R.C.S. AGEN B 343 241 238 - APE 6920 Z

ASSOCIÉS
ALAIN BERSANS
FRÉDÉRIC BISTUER
COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXPERTS COMPTABLES DIPLÔMÉS

SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 105 000 Euros

2 Place des droits de l'homme
47 200 – MARMANDE

RAPPORT
du COMMISSAIRE aux APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES par
Monsieur Philippe CRESTIA
A LA SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE
RCS AGEN 348 294 638

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR
Monsieur Philippe CRESTIA
A LA SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE
RCS AGEN 348 294 638

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés, le 15 mai 2014, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Philippe CRESTIA, dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

I – DESCRIPTION DE L'OPERATION

Sociétés concernées.

Monsieur Philippe CRESTIA apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et aux conditions ci-après décrites, à la société @COM.GUYENNE ET GARONNE SARL les biens suivants :

- 67 290 actions de la SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital social de 174 000 euros ayant son siège social Chemin de FAGET à Marmande (47200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 350 960 159.

Son objet social est :

- Dans tous pays, l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'ordonnance du 19 septembre 1945, le code de commerce et telles qu'elles pourraient l'être par tous les textes législatifs ultérieurs.
- Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapporte à cet objet.
- La société peut notamment, sous le contrôle du Conseil Supérieur de l'Ordre, prendre des participations financières dans les entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22 alinéa 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Le capital social de la SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES est divisé en 145 000 actions de 1.20 € de valeur nominale chacune. Les actions de la SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES sont évaluées à la valeur unitaire de 8,67885 € par action.

Les 67 290 actions de la SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES apportées à la Bénéficiaire sont donc évaluées à la somme de 584 000 €.

La société SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE, bénéficiaire des apports, immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 348 294 638, est une Société à Responsabilité Limitée capital de 105 000 euros, dont le siège social se situe à 2 Place des droits de l'homme 47 200 MARMANDE.

Son objet social est :

- l'exercice des missions d'expert-comptable.
- Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elles soient exercée directement ou par personne interposée.
- Elle peut notamment, sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.
- Aucune personne ou groupement d'intérêt ne peut détenir, directement ou par personne interposée, une partie de son capital ou de ses droits de vote de nature à mettre en péril l'exercice de ces professions ou l'indépendance de ses associés, ainsi que le respect, par ces derniers, des règles inhérentes à leur statut ou à leur déontologie.

II – MOTIF DE L'OPERATION

L'opération consiste en l'apport en pleine propriété des droits mobiliers des 67 290 actions de la société SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES

Cet apport sera rémunéré par des parts sociales dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

A l'issue de cette opération, votre société détiendra 46.41 % du capital de la société précitée.

Cette opération est destinée à acquérir une partie de la clientèle du cabinet ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES, en procédant concomitamment à l'apport des titres, à une réduction de capital de la société, payable par attribution en nature d'une partie de la clientèle civile d'expertise comptable et actifs corporels de la société.

III – BASES DE L'APPORT

Pour évaluer les titres apportés, il a été décidé de retenir les comptes annuels de la société arrêtée au 30 juin 2013.

Dans le cadre de notre mission nous avons eu communication :

- des comptes annuels de la SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES au 30 juin 2013 avec comparatif des comptes annuels au 30 juin 2012
- d'une balance détaillée des comptes arrêtée au 31 décembre 2013
- des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- des délibérations des AG des 3 dernières années
- de l'évaluation des actions
- du protocole d'accord conclu entre la société ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES et la société @COM.GUYENNE ET GARONNE
- du contrat d'apport des titres décrivant en détail l'opération envisagée
- du projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014
- des statuts de chacune des sociétés
- des extraits Kbis de chacune des sociétés

IV – PROPRIETES, JOUISSANCE ET CONDITIONS

La SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE sera propriétaire et aura la jouissance des titres apportés à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

V – DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Philippe CRESTIA apporte à la société @ COM.GUYENNE ET GARONNE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, SOIXANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX (67.290) Actions de la société SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES, au capital de 174.000 euros dont le siège social est Chemin de Faget 47200 MARMANDE Immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 350 960 159 au prix de CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (584 000 €)

La méthode d'évaluation retenue pour l'évaluation des actions est la suivante :

Capitaux propres des actions après	
Distribution des dividendes 2012/2013	473 000 €
Plus-Value Latente sur la clientèle	<u>786 000 €</u>
(Fiscalité déduite)	
Valeur de la société	1 259 000 €

Soit une valeur pour les 67 290 actions apportées par Monsieur Philippe CRESTIA une valeur calculée de $1\,259\,000 \text{ €} / 145\,000 \times 67\,290 = 584\,262$, arrondie à 584 000 €.

La valeur retenue est donc de CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (584 000 €) soit 8.67885 € la part sociale.

VI – VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à ces apports.

L'évaluation étant effectuée sur la base des comptes annuels au 30 juin 2013 de la société SAS ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES

Nous nous sommes assurés qu'aucun évènement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à ce jour.

VII – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE EUROS (584 000 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant de l'augmentation de capital d'un montant de VINGT MILLE EUROS (20 000 €) majorée de la prime d'apport d'un montant de CINQ CENT SOIXANTE QUATRE MILLE EUROS (564 000 €) de la société SARL @COM.GUYENNE ET GARONNE.

Aucun avantage particulier n'est stipulé, nous n'avons donc pas d'observation à formuler sur ce point.

Fait à Agen, le 11 juin 2014

A. BERSANS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2013 12			Exercice N-1 30/06/2012 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires	23 672	23 672		1 913	-1 913	-100.00
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	416 646		416 646	416 646		
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	124 793	84 935	39 858	39 996	-138	-0.35
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	114		114	114		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	550		550	550		
TOTAL II	565 776	108 608	457 168	459 220	-2 051	-0.45
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens	55 884		55 884	67 393	-11 509	-17.08
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES (3)						
Clients et Comptes rattachés	531 285	53 536	477 748	494 555	-16 806	-3.40
Autres créances	12 746		12 746	8 745	4 001	45.75
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	426 666		426 666	306 016	120 649	39.43
Charges constatées d'avance (3)	23 051		23 051	22 888	163	0.71
TOTAL III	1 049 631	53 536	996 095	899 597	96 497	10.73
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 565 776	162 144	1 403 632	1 358 817	94 446	6.95

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES

Société de commissaires aux comptes
48, rue de Cartou - BP 10121
47004 AGEN CEDEX

© 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32
RCS AGEN B 343 241 238 - APE 0020Z

550

ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2013	Exercice N-1 30/06/2012	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé ; 174 000)	174 000	174 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	38 000	38 000		
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	17 400	17 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	233 704	230 550	3 155	1.37
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	109 147	97 217	11 930	12.05
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
TOTAL I		512 247	537 217	14 895	2.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
TOTAL III					
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	256 482	232 441	24 042	10.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 981	10 587	-606	-5.72
	Dettes fiscales et sociales	463 775	390 921	72 854	18.64
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 316	4 230	8 086	191.13
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	138 461	163 283	-24 822	-15.20
	TOTAL IV	881 016	801 462	79 554	9.93
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 453 263	1 338 679	114 584	8.55
		881 016	801 462		

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS
Société de commissaires aux comptes

48, rue de Carrou, BP 10121
47004 AGEN CEDEX

05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 298 - APE 0920Z

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/06/2013	% CA	Exercice N-1 30/06/2012	% CA	Ecart N/N-1	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	1 675 032	100.00	1 632 285	100.00	42 747	2.62
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	1 686 541	100.69	1 638 203	100.36	48 338	2.95
+ Production stockée ou déstockage	-11 509	-0.69	-5 918	-0.36	-5 591	-94.47
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 675 032	100.00	1 632 285	100.00	42 747	2.62
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	48				48	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 674 984	100.00	1 632 285	100.00	42 699	2.62
MARGE BRUTE GLOBALE	1 674 984	100.00	1 632 285	100.00	42 699	2.62
- Autres achats + charges externes	256 049	15.29	245 435	15.04	10 614	4.32
VALEUR AJOUTEE	1 418 935	84.71	1 386 851	84.96	32 085	2.31
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	31 283	1.87	29 735	1.82	1 548	5.21
- Salaires du personnel	857 084	51.17	829 655	50.83	27 429	3.31
- Charges sociales du personnel	363 146	21.68	359 176	22.00	3 970	1.11
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	167 422	10.00	168 285	10.31	-863	-0.51
+ Autres produits de gestion courante	32		158	0.01	-126	-79.67
- Autres charges de gestion courante	9 215	0.55	6 689	0.41	2 527	37.78
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	11 959	0.71	9 403	0.58	2 556	27.19
- Dotations aux amortissements	13 301	0.79	11 316	0.69	1 985	17.54
- Dotations aux provisions	10 717	0.64	19 175	1.17	-8 458	-44.11
RESULTAT D'EXPLOITATION	146 179	8.76	149 666	9.23	-3 487	-2.32
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	6 148	0.37	3 677	0.23	2 471	67.21
- Charges financières	6 619	0.40	8 818	0.54	-2 199	-24.94
RESULTAT COURANT	145 708	8.70	145 525	9.00	183	0.12
+ Produits exceptionnels	2 051	0.12	94	0.01	1 957	NS
- Charges exceptionnelles	84	0.01			84	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 967	0.12	94	0.01	1 873	NS
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés	38 532	2.30	38 214	2.34	318	0.83
RESULTAT NET	109 143	6.52	97 405	5.97	11 738	12.05

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIES
Société de commissaires aux comptes
48, rue de Cartou - BP 10121
47004 AGEN CEDEX

05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32
RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président le 14 octobre 2013.

Ils sont établis et présentés dans le respect des principes généraux régissant le droit comptable.

Les principales méthodes appliquées sont les suivantes :

- **Amortissements** : ils sont calculés en mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue pour l'immobilisation concernée. En application des règlements comptables n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, aucune immobilisation inscrite à l'actif du bilan n'a fait l'objet d'une ventilation par composants, en l'absence d'identification de composants représentant un élément substantiel de chacune des immobilisations. Par ailleurs, en application du règlement comptable n° 2005-09, la société a maintenu le calcul des amortissements des biens non décomposables à l'origine sur la base de la durée d'usage.
- **Prestations de services en cours** : elles sont valorisées au coût de production.

II - NOTES SUR LE BILAN

• Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions, brevets	23 672	0	0	23 672
Autres immo. incorporelles	416 646	0	0	416 646
Total	440 318	0	0	440 318

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions, brevets	21 759	1 913	0	23 672
Autres immo. incorporelles	0	0	0	0
Total	21 759	1 913	0	23 672

Le droit de présentation de la clientèle, inscrit dans les autres immobilisations incorporelles, n'est pas amorti.

• Immobilisations corporelles

VALEUR BRUTE	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Agencements installations	31 794	3 750	0	35 544
Mat. bureau, informatique	58 165	7 500	7 980	57 685
Mobilier	31 564	0	0	31 564
Total	121 523	11 250	7 980	124 793

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Agencements installations	17 881	3 110	0	20 991
Mat. bureau, informatique	38 337	7 277	7 980	37 634
Mobilier	25 309	1 001	0	26 310
Total	81 527	11 388	7 980	84 935

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

• Immobilisations financières

VALEUR BRUTE	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres participations	114	0	0	114
Autres immob. financières	550	0	0	550
Total	664	0	0	664

• En-cours de production

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont évaluées au coût de production incluant les charges directes et indirectes de production.

• Créances

Elles sont évaluées à leur coût historique, et elles ont toutes une échéance à un an au plus. Aucune créance n'est représentée par des effets de commerce. Les créances sur les clients douteux ont fait l'objet des provisions estimées nécessaires à la couverture du risque de non recouvrement.

• Disponibilités

Ce poste représente le solde de nos comptes courants bancaires à la clôture de l'exercice.

• Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de la société.

• Capitaux propres

Le capital social n'a pas été modifié au cours de l'exercice. Il s'élève à 174 000 euros, divisé en 145 000 actions d'une valeur nominale de 1,20 euros.

• Dettes

Les emprunts et dettes financières diverses sont constitués par des comptes courants d'associés. L'échéance de toutes les dettes est à moins d'un an.

• Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de la société.

III - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

• Chiffre d'affaires

Il se décompose en :

- Activité d'expertise comptable	1 563 561 euros
- Activité de commissariat aux comptes	122 980 euros

- Effectif : l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 22 personnes.

IV - AUTRES INFORMATIONS

• Engagements de retraite

Dans le cadre de la Convention Collective Nationale des Cabinets d'Experts Comptables et de Commissaire aux Comptes, le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice est estimé à 41 903 euros, sur la base des hypothèses suivantes :

- âge de départ en retraite : 62 ans ;
- probabilité de survie : table de mortalité établie par l'INED ;
- rotation du personnel : table des Editions Francis Lefebvre "Retraite d'Entreprises" n° 40260, rotation forte ;
- taux d'actualisation monétaire : 3,50 %.

ASTOUX CRESTIA & ASSOCIES

• Autres engagements

La société n'a souscrit aucun autre engagement en matière financière.

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	3 503 €
INTERETS COURUS NON ECHUS	6 619 €
PERSONNEL	121 806 €
ORGANISMES SOCIAUX	68 447 €
ETAT	3 375 €
AUTRES DETTES	3 946 €
TOTAL GENERAL.....	207 696 €